

RAPPORT FINANCIER

1990
TF1

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1990

ACTIF	en milliers de francs	
	31.12.90	31.12.89
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Films	63 036	36 131
Autres immobilisations incorporelles	3 353	3 772
	<u>66 389</u>	<u>39 903</u>
ECART D'ACQUISITION	2 250	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	53 908	53 908
Constructions	174 400	183 215
Autres immobilisations corporelles	146 741	103 817
	<u>375 049</u>	<u>340 940</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations et créances rattachées	1 346	9 671
Autres immobilisations financières	18 328	17 938
	<u>19 674</u>	<u>27 609</u>
ACTIF IMMOBILISE	463 362	408 452
STOCKS		
Programmes et droits de diffusion	1 667 382	1 449 234
Matières premières et approvisionnements	30 842	28 720
	<u>1 698 224</u>	<u>1 477 954</u>
CREANCES		
Clients et comptes rattachés	1 087 940	932 752
Autres créances	755 621	587 079
	<u>1 843 561</u>	<u>1 519 831</u>
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	469 689	582 376
DISPONIBILITES	66 878	22 969
ACTIF CIRCULANT	4 078 052	3 603 130
Comptes de régularisation et assimilés	82 719	49 671
Impôts différés	73 147	62 920
	<u>155 866</u>	<u>112 591</u>
TOTAL DE L'ACTIF	4 697 280	4 124 173

PASSIF	en milliers de francs	
	31.12.90	31.12.89
Capital	210 000	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	30 705
Réserves consolidées	444 088	331 574
Résultat (part du Groupe)	300 377	217 496
CAPITAUX PROPRES	985 170	789 775
Intérêts minoritaires	6 939	31 779
Subventions d'investissement	21 582	29 300
Provisions pour risques et charges	85 329	60 824
Provisions pour impôts différés	151 805	151 239
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	237 134	212 063
Emprunts et Dettes Financières(1)	53 129	213 852
Fournisseurs et comptes rattachés	1 831 142	1 636 715
Autres dettes	1 556 614	1 209 982
DETTES	3 440 885	3 060 549
Comptes de régularisation et assimilés	5 570	707
TOTAL DU PASSIF	4 697 280	4 124 173

(1) Dont concours bancaires courants
au 31.12.90 = 19 584 KF
au 31.12.89 = 183 903 KF

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1990

	en milliers de francs	
	1990	1989
PRODUITS ET PRESTATIONS VENDUS		
Recettes de publicité liées à l'antenne	5 238 494	4 807 951
Télé Shopping	245 908	264 656
Ventes de prestations techniques	127 385	106 660
Divers	216 731	127 368
	5 828 518	5 306 635
Consommation de production externe	(1 804 125)	(1 705 955)
Variation du stock de production propre	29 420	3 180
Charges de personnel	(799 270)	(784 145)
Autres charges d'exploitation	(2 622 158)	(2 309 041)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(154 554)	(199 941)
	(5 350 687)	(4 995 902)
RESULTAT D'EXPLOITATION	477 831	310 733
Produits financiers	57 012	42 967
Charges Financières	(39 697)	(28 990)
RESULTAT FINANCIER	17 315	13 977
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	495 146	324 710
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 192	32 564
Participation des salariés	(14 202)	(13 066)
Impôts sur les bénéfices	(196 055)	(124 127)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	303 081	220 081
Part des minoritaires	(2 704)	(2 585)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	300 377	217 496

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1990

en milliers de francs		
	1990	1989
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net	303 081	220 081
Amortissements et provisions	149 742	82 743
Subventions d'investissement	(19 368)	(10 585)
+/- values sur cessions d'immobilisations	1 166	(30 363)
Transferts de charges à répartir	(16 708)	(4 003)
	417 913	257 873
Cessions d'immobilisations	6 549	31 941
Augmentation des capitaux propres	11 650	14 644
TOTAL RESSOURCES	436 112	304 458
EMPLOIS		
Dividendes	106 130	63 225
Acquisition d'immobilisations	180 903	120 190
Réduction des dettes financières	1 680	984
TOTAL EMPLOIS	288 713	184 399
Incidence changement de périmètre	(31 993)	25 981
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	115 406	146 040
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
Variation des actifs		
Stocks et en cours	220 270	(51 944)
Clients et autres créances	344 240	447 734
	564 510	395 790
Variation des dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(633 575)	(443 531)
Autres dettes	87 087	21 142
	(546 488)	(422 389)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	18 022	(26 599)
Incidence changement de périmètre	1 843	(48 278)
VARIATION DE LA TRESORERIE	95 541	220 917
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	115 406	146 040

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

1. LE GROUPE TF1

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE TF1 ET DE SES FILIALES

TF1

En date du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans, les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Principales filiales

Les principales filiales entrant dans le

périmètre de consolidation sont :

- TF1 Publicité SA : régie publicitaire de la chaîne.
- TF1 Films Production SA : co-produit des films longs et courts métrages
- Télé Shopping SA : exploite l'activité de Télé Achat de TF1
- TF1 Editions SA : publie essentiellement des ouvrages en rapport avec les

programmes de TF1

- TF1 Entreprises SA : gère les activités annexes de TF1 : Télématique, Vidéo, Droits dérivés, Exploitation des droits de diffusion.
- Protécra SA, acquise en mai 90 et Banco Productions SA créée en mai 90 produisent des programmes destinés à être diffusés par TF1.

1.2. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales.

1.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiales intégrées globalement

	Forme sociale	% détenu	Capital social en KF
T.F.1. Publicité	SA	98,90	275
TF1 Films Production	SA	99,96	2 000
Télé Shopping	SA	84,96	1 000
TF1 Editions	SA	50,94	500
Une Musique	SA	99,72	250
TF1 Entreprises	SA	99,36	250
La Réservée	SC	100,00	10
Syalis	SA	99,76	250
TF1 Publicité Belgique	SA	74,18	3 300
TF1 Publicité Production	SA	98,91	50
Banco Production	SA	99,94	1 000
Dubé	SARL	99,36	50
Euro Média Shop	SA	69,84	250
TF1 International	SA	99,72	250
Luxtel 1 (*)	SA	100,00	206
Protécra	SA	99,99	10 000

(*) Société de droit luxembourgeois.

TF1 a acquis 10 % de la Société SYALIS et ainsi porté sa participation dans cette

société à 99,76%. SYALIS avait été créée à la demande de l'Etat par TF1 en 1987 pour porter le solde résiduel des actions non souscrites par le personnel lors

de l'Offre Publique de Vente. SYALIS a usé en 1989 de la faculté octroyée par l'Etat de vendre une grande partie des titres non acquis par les salariés et a cédé 1 270 000 titres.

Sociétés mises en équivalence

Suite à la restructuration du capital de la SFP à laquelle TF1 n'a pas participé, sa participation s'est trouvée ramenée de 22,51 % à 4,40 %. La SFP, de ce fait, n'est plus mise en équivalence. La valeur de cette participation a été retenue pour nulle.

Les Sociétés MERCURY International et TRICOM, dont TF1 détient respectivement 50 % et 33 1/3 du capital, ont été mises en équivalence.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, Télé Europe) ainsi que la filiale en liquidation (TF01) ne sont pas consolidées.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux

énoncés par la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comp-

tabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2.2. COMPARABILITE DES COMPTES CONSOLIDES

L'exercice clos le 31/12/1990 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitements de ce dernier.

2.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a. Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

b. L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1
- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).

c. Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion.

Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;

- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base

de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d";

- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêté des comptes.

d. Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1. Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes

(Jeunesse - Variétés - Théâtre - Magazines / Documentaires - Information / Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.2. Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.3. Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions dé-

léguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	80 %
2ème diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de longs métrages

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	50 %
2ème diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e. Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.4. FILMS

Les films co-produits par TF1 Films Production SA sont portés en immobilisations incorporelles en cours pour le montant total de l'engagement dès la signature du contrat.

Le "dernier tour de manivelle" détermine la date à laquelle les films sont portés en immobilisations terminées.

Conformément aux méthodes fiscales en vigueur les films sont amortis selon

deux modalités :

- soit à hauteur de leurs propres recettes
- soit en linéaire sur 3 ans à partir de la date du visa d'exploitation, en l'absence de recettes.

2.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement, correspondant pour l'essentiel aux développements informatiques, sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	5 à 10 ans
* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31/12/1986 : 12 à 20 ans)		

2.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur du jour d'acquisition.

2.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par la Société TF1 Films Production sont enregistrées en profit dans l'exercice au

cours duquel les films qu'elles concernent sont terminés.

2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période. En ce qui concerne les Sociétés

en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés sont provisionnés.

Provisions pour retraite du personnel
Les droits acquis par les personnels de

55 ans et plus, qui faisaient l'objet en 1989 d'une provision, ont été couverts en 1990 par un contrat d'assurance et ne figurent donc plus dans ce poste.

2.10. IMPOTS DIFFERES

Les impositions différées relatives à TFI et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écri-

tures passées pour la seule application de la législation fiscale ;

- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une

charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur, sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2.11. PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des commissions d'agence.

2.12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour les-

quelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction

faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

3.1. FILMS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice afférents aux films co-produits par TFI Films Production SA se décomposent comme suit :

(En milliers de Francs)	1.01.90	Augmentations	Diminutions	31.12.90
Valeurs brutes	218 550	67 344	300	285 594
Amortissements	182 419	40 439	300	222 558
	36 131	26 905	-	63 036

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(En milliers de Francs)	1.01.90	Augmentations	Diminutions	31.12.90
Terrains	53 908	-	-	53 908
Constructions	215 673	-	-	215 673
Installations techniques et matériels	205 776	69 983	9 481	266 278
Immobil. diverses	105 413	15 501	6 393	114 521
Immobil. en cours	3 244	28 333	3 244	28 333
	584 014	113 817	19 118	678 713

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont recours au crédit-bail mobilier de manière exceptionnelle et pour des montants limités. Dès lors aucune information spécifique ne figure dans la présente annexe en ce qui les concerne.

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(En milliers de Francs)	1.01.90	Augmentations	Diminutions	31.12.90
Constructions	32 458	8 815	-	41 273
Installations techniques et matériels	143 425	45 547	8 674	180 298
Immobilisations diverses	67 191	19 663	4 761	82 093
	243 074	74 025	13 435	303 664

3.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Le tableau ci-contre ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.3., déduction faite des provisions et amortissements.

(En milliers de Francs)	1990	1989
Programmes en cours	560 036	439 827
Programmes diffusables	1 153 696	1 099 113
Droits de diffusion rediffusables	167 726	119 777
Valeur brute	1 881 458	1 658 717
Provisions	(214 076)	(209 483)
Valeur nette	1 667 382	1 449 234

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 426,4 MF et de titres TF1 pour 43,2 MF.

3.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme suit :

(En milliers de Francs)	1.01.90	Distribution de dividende	Divers	Résultat de l'exercice	31.12.90
Capital	210 000	-	-	-	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	-	-	-	30 705
Réserves consolidées	549 070	(105 000)	18	300 377	744 465
	789 775	(105 000)	18	300 377	985 170

N.B. - Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F. entièrement libérées.

3.6. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend d'une part, le solde de la quote-part de redevance allouée jusqu'en 1985 à TF1

pour la rénovation du centre Cognacq Jay, et d'autre part, la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 1990 le montant rapporté au compte de

résultat était de 19,4 millions de F. contre 10,6 millions de F. pour 1989.

3.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions constituées selon les modalités indiquées à la note 2-9, ont évolué comme le sur le tableau ci-contre.

Au 31.12.1990, les autres provisions comprennent notamment, la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.

(En milliers de Francs)	1.01.90	Augmentations	Diminutions	31.12.90
Provisions pour litiges	39 385	33 159	22 154	50 390
Provisions relatives aux sociétés apparentées	4 072	766	-	4 838
Provisions pour retraite	12 487	-	12 487	-
Autres provisions	4 880	28 573	3 352	30 101
	60 824	62 498	37 993	85 329

3.8. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés au taux de 38 % au 31 décembre 1990 et selon la méthode du report variable.

a. Au passif du bilan, l'imposition différée se décompose comme sur le tableau ci-contre.

(En milliers de Francs)	1990	1989
TF1	135 626	137 332
Filiales	16 179	13 907
	151 805	151 239

L'impôt différé passif provient essen-

tiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b. A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour pré-retraite, et aux provisions pour congés payés qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement.

3.9. ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes se répartissent comme suit :

(En milliers de Francs)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	755 621	-	-	755 621
Emprunts et dettes financières	48 113	5 016	-	53 129
Fournisseurs et comptes rattachés	1 831 142	-	-	1 831 142
Autres dettes	1 552 922	3 692	-	1 556 614

3.10. AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent suivant le tableau ci-contre.

L'évolution des Autres Dettes provient pour partie de la variation des avoirs et dégressifs à accorder.

(En milliers de Francs)	1990	1989
Dettes fiscales et sociales	757 763	762 510
Dettes sur immobil. et comptes rattachés	61 661	42 124
Autres dettes	737 190	405 348
Total des autres dettes	1 556 614	1 209 982

3.11. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance concernent pour l'essentiel des charges relatives aux retransmissions sportives pour 45,6 millions de Francs.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(En milliers de Francs)	1990	1989
Coûts de diffusion TDF	517 702	505 229
Charges de sous-traitance et de production	799 225	727 607
Contributions diverses	487 370	429 532
Impôts et taxes	46 536	36 891
Autres	771 325	609 782
	2 622 158	2 309 041

4.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement s'élèvent à 53,9 MF. Une dotation aux provisions sur titres SOREAD a été constituée à hauteur de 6,5 MF.

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1990 s'analyse comme suit (en millions de francs) :

Moins value sur cession d'immobilisations	(1,1)
Dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(4,9)
Résultat sur exercice antérieur	6,4
Quote-part de subventions virées au résultat	19,4
Divers	(1,6)
	18,2

4.4. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le taux d'imposition différée de 38 % a été retenu en fonction d'une hypothèse de distribution de 50 % du résultat et correspond à la moyenne entre le taux de droit commun d'imposition de 34 % prévu pour 1991 et le taux applicable en cas de distribution de dividendes de 42 %.

Le taux effectif d'imposition de 39,27%, correspondant au rapport de la charge d'impôt totale de 196 055 mil-

(En milliers de Francs)	1990	1989
Impôt exigible	205 716	175 963
Impôt différé	(9 661)	(51 836)
Charge d'impôt totale	196 055	124 127

liers de F. sur le résultat avant impôt, s'explique principalement par :

- l'incidence du report variable (passage de 39 % à 38 %), soit 2,5 MF.
- la prise en compte du supplément d'impôt pour distribution de dividendes (10 MF).

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.1989. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production et TF1 Entreprises entrent dans le périmètre d'intégration.

4.5. PASSAGE DU RESULTAT TF1 SA AU RESULTAT CONSOLIDE

	En milliers de Frs
Résultat TF1 SA	280 872
Résultats des filiales consolidées	63 384
	344 256
Retraitements de consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) (1)	(33 001)
- Annulation des provisions réglementées	16 192
- Amortissement des écarts d'acquisition	(3 929)
- Impôts différés	9 658
- Dividendes perçus des filiales consolidées	(23 670)
- Autres éléments	(6 325)
Résultat consolidé	303 181
Intérêts minoritaires	(2 704)
Résultat net part du groupe	300 477

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Définis selon les principes évoqués à la note 2.12, ils se ventilent au 31 décembre 1990, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Le poste programmes intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 964 MF.

Le poste droits de télédiffusion intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis de Sogedif.

(En milliers de Francs)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes	675 642	725 497	1 401 139
Droits de télédiffusion	458 028	602 500	1 060 528
Droits de retransmissions sportives	80 593	278 955	359 548
Autres engagements	6 116	32 196	38 312
	1 220 379	1 639 148	2 859 527

TF1 s'est engagé à racheter au G.I.E. Sogedif, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite maximum de 200 MF. Le total des droits ainsi acquis par Sogedif et provenant de

droits précédemment achetés par TF1, s'élève à 131,6 MF, au 31/12/1990.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

5.2. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la

production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1990	1989
Collège 1 - Employés	272	324
Collège 2 - Agents de maîtrise	552	548
Collège 3 - Cadres	476	415
Collège 4 - Journalistes	249	254
	1 549	1 541

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1990

Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TF1, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la vérification du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1990.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Paris, le 24 avril 1991

Dominique LEDOUBLE
SALUSTRO VINCENT GAYET
& ASSOCIES
E. SALUSTRO